

PAUL DES GOUTTES
AVOCAT
GENÈVE

LES CAUSES DU SUCCÈS

1965

DE

LA CROIX-ROUGE

PAR

GUSTAVE MOYNIER

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE

PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

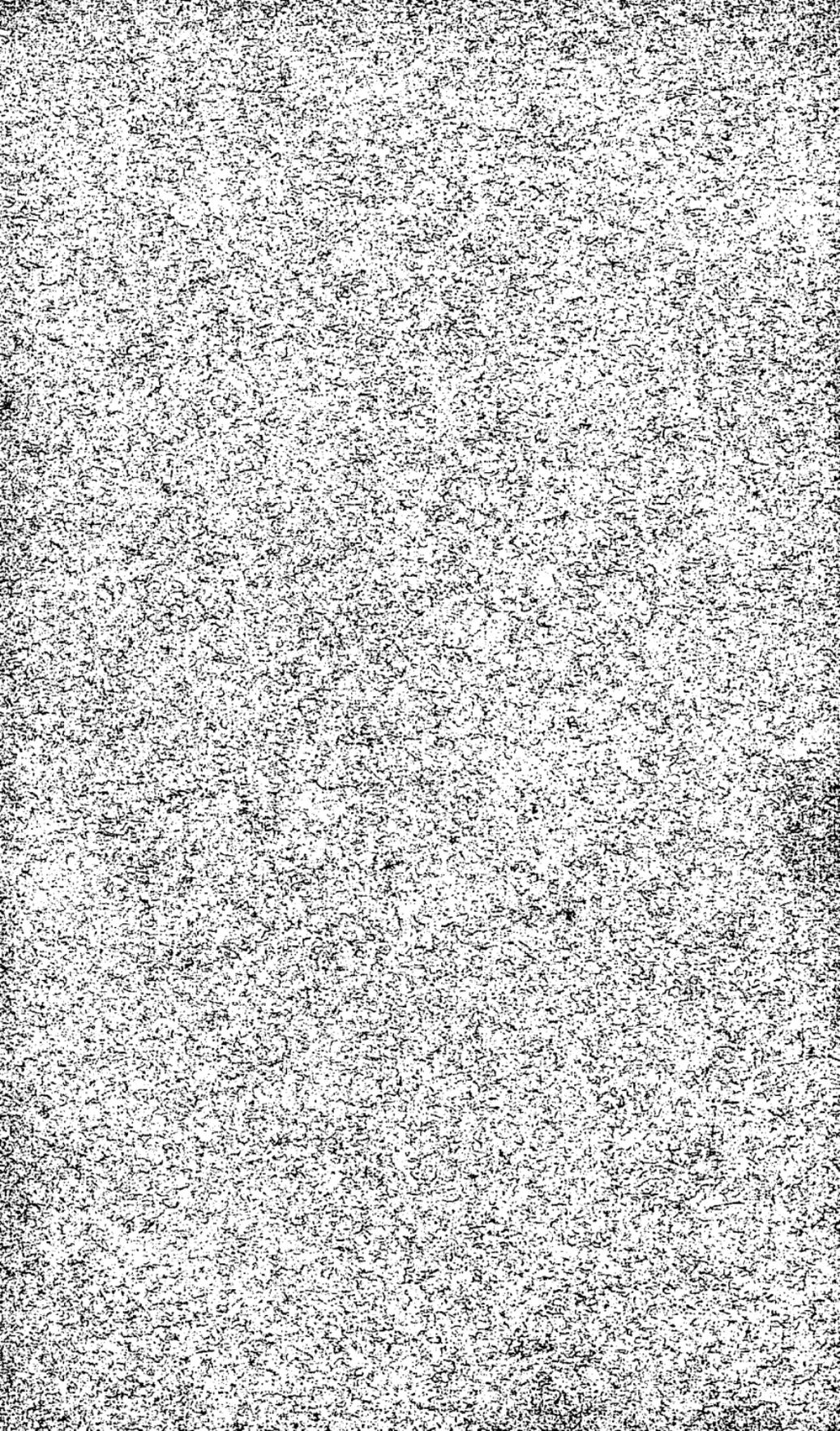


PARIS

ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR

82, RUE BONAPARTE. 82

—
1888



LES CAUSES DU SUCCÈS
DE
LA CROIX-ROUGE

PAR

GUSTAVE MOYNIER

CORRESPONDANT DE L'INSTITUT DE FRANCE
PRÉSIDENT DU COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE

PARIS
ALPHONSE PICARD, ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82

—
1888

EXTRAIT DU COMPTE RENDU DES SÉANCES ET TRAVAUX
De l'Académie des sciences morales et politiques
(INSTITUT DE FRANCE)
PAR M. CH. VERGÉ
Sous la direction de M. le Secrétaire perpétuel de l'Académie

LES CAUSES DU SUCCÈS

DE LA CROIX-ROUGE

Aujourd'hui, quand une armée s'ébranle pour la guerre, on y voit flotter, outre sa bannière nationale, un drapeau blanc au centre duquel se dessine une croix rouge. Ce drapeau, que l'on arbore en pareil cas chez tous les peuples civilisés, ou peu s'en faut, a fait son apparition dans le monde il y a précisément un quart de siècle, et déjà il a un passé du plus haut intérêt. Son humble origine, la rapidité de sa propagation, les grandes et belles choses qui se sont accomplies à son ombre ont été retracées plus d'une fois. Je me suis efforcé moi-même de les vulgariser par diverses publications dont j'ai eu l'honneur de faire hommage à l'Académie, mais le cadre de ma lecture de ce jour est plus restreint.

Je rappellerai seulement, quoique nul ne l'ignore, que le drapeau international à croix rouge, destiné à protéger les militaires blessés ou malades, met les emplacements qu'il surmonte à l'abri de tout acte hostile. Les médecins, garantis personnellement par le port d'un brassard aux mêmes couleurs, peuvent y exercer leur art, sans crainte d'en être détournés par la nécessité de se défendre contre des assaillants, et les blessés y trouvent, dans une sécurité qu'ils ne connaissaient point autrefois, un réel soulagement à leurs souffrances physiques et morales.

Amis et ennemis y sont d'ailleurs recueillis avec une égale sollicitude.

En outre, le drapeau dont je parle a donné son nom à une ligue de sociétés qui se sont fondées, dans presque tous les États signataires de la Convention de Genève, du 22 août 1864, afin de compléter l'organisation sanitaire des armées et d'assurer, aux victimes de la guerre, des secours moins insuffisants que ceux que leur accordent les gouvernements. Ces associations privées sont connues sous la dénomination générique de « Sociétés de la Croix-Rouge », parce qu'elles se servent du même drapeau et du même brassard que le service de santé officiel.

Parler de la Croix-Rouge, c'est donc évoquer la pensée de l'amélioration du sort des soldats blessés ou malades, réalisée simultanément par une innovation humanitaire dans le droit des gens et par l'adjonction de l'élément civil à l'élément militaire, pour l'assistance de ces malheureux.

Je ne connais pas d'idée philanthropique qui, une fois éclos, ait reçu un développement pratique aussi accéléré, aussi vaste et aussi fécond que celle-là. A peine lancée elle a pris corps ; en moins de vingt-cinq ans elle s'est propagée jusqu'aux antipodes ; les individus qu'elle a sauvés se chiffrent par centaines de mille et les fonds mis à son service par centaines de millions. De quelle autre création charitable en pourrait-on dire autant, même dans notre siècle qui voit s'exécuter tant d'entreprises colossales, et qui ne compte plus guère ni avec le temps, ni avec l'espace, ni avec l'argent ?

Si, comme je l'ai dit plus haut, l'histoire de la Croix-Rouge a été écrite, les causes de sa réussite exceptionnelle n'ont peut-être pas été assez analysées, et il y a, je crois, un intérêt scientifique à les préciser. Le rôle historique de cette œuvre est devenu trop important, pour que l'étude des circonstances qui l'expliquent soit négligée.

Ce fut à la suite d'une peinture saisissante des tortures

qui attendent les blessés sur les champs de bataille, que s'ébaucha le grand mouvement d'opinion d'où est issue la Croix-Rouge. En cherchant à éveiller la sollicitude des peuples en faveur des victimes du devoir militaire, en affirmant que l'insouciance, trop longtemps professée à leur égard, devait faire place à une commisération agissante, l'auteur d'*Un souvenir de Solferino*, M. Henri Dunant, fit réfléchir les lecteurs de son livre. Par l'initiative de l'un d'eux, un comité d'étude, qui ne devait pas tarder à devenir un comité d'action, se constitua aussitôt à Genève.

Que, témoin des effroyables calamités d'un jour de grande bataille, un étranger ait senti le besoin de faire partager à d'autres ses douloureuses et inoubliables impressions, ce n'est pas ce qui doit surprendre. Qu'un groupe d'hommes de bien, placés dans son entourage, en ait été ému à son tour, et se soit joint à lui pour tâcher de trouver un remède au mal signalé, cela aussi se conçoit fort bien. Ce qui tombe moins sous le sens, c'est qu'au lieu de demeurer sans écho, le cri d'alarme lancé par de faibles voix ait porté assez loin et qu'il ait remué assez profondément les consciences pour amener un réveil général. On ne le comprendra qu'en se rendant compte que ses interprètes n'auraient pu choisir, en vue du triomphe de leurs aspirations, un moment préférable à celui que leur bonne étoile leur avait marqué : d'un côté le sentiment public se trouvait alors préparé à lui faire bon accueil, et, d'autre part, les fins de non recevoir qu'on aurait eu à lui opposer jadis n'existaient plus.

C'est là ce que je me propose d'établir.

Pour une œuvre de bienfaisance née au cœur de l'Europe en plein XIX^e siècle, on ne risque guère de se tromper en présumant que le sentiment religieux a occupé le premier rang parmi les mobiles de ceux qui l'ont entreprise. N'est-ce pas lui, en effet, qui est l'inspirateur habituel de ce genre

de travaux au sein de la chrétienté? En réalité, il n'a été rien moins qu'étranger au zèle humanitaire des premiers adeptes de la Croix-Rouge. Pour nombre d'entre eux, leur foi a été un stimulant d'une grande énergie, et il est impossible de ne pas voir, dans le résultat de leurs efforts, un produit de la civilisation chrétienne. C'est dans cette atmosphère, éminemment favorable à la fécondation de toutes les idées généreuses, qu'ils ont jeté une semence qui jamais, je pense, n'aurait germé dans un autre milieu.

Cela établi, il faut reconnaître que les promoteurs de la Croix-Rouge ne lui ont imprimé le sceau d'aucune religion particulière, et que, dans leur propagande, ils n'ont jamais invoqué, en sa faveur, des arguments qui ne convinssent pas à tout le monde; ils ne se sont servis que de ceux auxquels tout esprit éclairé et tout noble cœur pouvaient acquiescer, et qui étaient compatibles avec toutes les croyances. Aussi, le drapeau arboré en 1863 doit-il être, malgré sa croix, considéré comme non moins neutre en religion qu'en politique. Cela, au surplus, a été compris, puisque la Convention de Genève compte, parmi ses signataires, à côté de chrétiens de diverses confessions, des musulmans et des païens, que les sociétés de secours se recrutent de membres appartenant à tous les cultes, et que les Israélites ne reculent pas devant l'emploi du drapeau international quand ils créent des ambulances (1).

De ce qui précède résulte la convenance d'étudier de plus près les origines de la Croix-Rouge. Si, en effet, on est essentiellement redevable de cette institution à l'esprit de charité, que le christianisme a répandu dans le monde et dont il a imprégné la société moderne, on ne voit cependant pas qu'elle ait été suscitée directement par un mouvement religieux spécial. Dès lors, il reste à expliquer pourquoi

(1) Voy. Maxime Du Camp : *La Bienfaisance israélite à Paris*. (Revue des Deux-Mondes, 15 août 1887, p. 741).

une idée, depuis longtemps inculquée aux races de l'Occident, a pris tout à coup, chez elles, un développement inattendu dans une direction déterminée. Le jeu de causes immédiates et secondaires doit avoir occasionné cet élan subit, et c'est à les discerner que je vais m'appliquer.

La Convention de Genève, aussi bien que les sociétés de secours, relèvent de la pitié. C'est dans ce sentiment que plongent leurs racines ; il est la sève qui les vivifie et qui se renouvelle à la vue ou à l'ouïe de chaque combat. Or on sait assez que la pitié, qu'elle soit innée ou adventice, a été singulièrement lente à se développer. Notre génération, plus avancée, sous ce rapport, que celles qui l'ont précédée, croirait difficilement que les souffrances physiques de l'homme n'ont pas toujours eu le don d'émouvoir ses semblables, si les preuves historiques de cette dureté de cœur ne la mettaient hors de doute.

Redirai-je à quel point la compassion est inconnue de telles tribus sauvages, qui pratiquent le cannibalisme et dépècent sur place l'ennemi vaincu, sans prendre seulement la peine de le tuer ou d'attendre qu'il soit mort ? Leur langue même, dit-on (1), n'a pas de mot pour en rendre la pensée, tant celle-ci leur est étrangère. — Au sein de la civilisation antique, comment aurait-elle pu fleurir, quand on se passionnait pour les combats de gladiateurs et autres jeux sanglants ? « Chez les anciens, » dit M. Martha (2), « une insensibilité plus que virile était l'idéal de la vertu civique ; » aux yeux des philosophes, « l'homme le plus parfait était le plus insensible. » — Les modernes eux-mêmes, malgré leurs mœurs relativement douces, sont restés bien longtemps, avant de s'apercevoir de ce qu'avaient de révoltant les supplices infligés de sang-froid par ordre de l'autorité judi-

(1) Letourneau, : *L'Évolution de la morale*, p. 85, 91, 168 et 220.

(2) *Études morales sur l'antiquité*, p. 164 et 165.

ciaire. Ils ne s'intéressaient guère aux malheureux sur lesquels on pratiquait ces cruautés raffinées. N'est-il pas évident que, tant que cela durait, l'ère de la pitié n'avait réellement pas commencé ?

Il est vrai que les lueurs de son aurore étaient déjà apparues à l'horizon, mais d'une façon intermittente et partielle. Des traits d'humanité, de commisération pour les êtres souffrants peuvent être relevés, à l'honneur de notre race, jusque dans les temps les plus reculés, mais à titre d'exceptions. A son tour, le monde chrétien nous montre des fondations pieuses et de remarquables actes de charité. La Croix-Rouge elle-même a eu, dans sa spécialité, des précurseurs, au premier rang desquels figurent les ordres hospitaliers de chevalerie, qui datent du moyen âge. Plus tard, à l'occasion de telle ou telle guerre, des associations éphémères ont surgi pour prendre soin des blessés, et des généraux compatissants ont conclu entre eux des arrangements temporaires pour les protéger. Mais tout cela, je le répète, ne répondait point au sentiment général des contemporains, et d'aussi beaux exemples demeuraient isolés, impuissants qu'ils étaient à engendrer un ébranlement universel, comme celui qui s'est produit sous nos yeux.

Le point de départ de cette nouvelle évolution a été marqué par M. Taine, dans ses *Origines de la France contemporaine* (1). « Depuis les écrits de Rousseau et des économistes, » dit-il, « un souffle d'humanité chaque jour plus fort, plus pénétrant, plus universel, est venu attendrir les cœurs. Désormais on pense aux pauvres et l'on se fait honneur d'y penser. Il suffit de lire les cahiers des États généraux, pour voir que, de Paris, l'esprit philanthropique s'est répandu jusque dans les châteaux et les abbayes de provinces. » Selon Lacretelle (2), « la pitié la plus active rem-

(1) Tome I, p. 46.

(2) *Histoire de France pendant le XVIII^e siècle*. Tome V, p. 2.

plissait alors les âmes ; ce que craignaient le plus les hommes opulents, c'était de passer pour insensibles. » En rapprochant ces citations de celle que j'ai empruntée plus haut à M. Martha, on peut mesurer le chemin parcouru par l'espèce humaine dans l'ordre moral à travers les siècles. C'est une transformation absolue qui s'est opérée. Le chef de la nouvelle école, Rousseau, citoyen de Genève, n'avait sûrement pas pressenti, en inculquant à ses admirateurs une vertu trop longtemps méconnue, que ce serait sa ville natale qui, près de cent ans après lui, donnerait le signal d'une des plus belles et des plus grandioses applications de sa doctrine.

Le xix^e siècle allait donc s'ouvrir sous d'heureux auspices. Mais ce n'est pas du jour au lendemain que de nouveaux levains peuvent pénétrer profondément dans les masses, et produire sur les mœurs publiques des effets appréciables. Celui dont nous nous occupons n'a cependant pas tardé à révéler sa présence par des bienfaits. Si la Croix-Rouge, qui lui est due, s'est fait attendre quelques années, c'est autant parce que son utilité n'avait pas été entrevue tout de suite, que parce que les moyens de la mettre en œuvre faisaient défaut.

Ce grand courant d'altruisme, en même temps qu'il s'enflait soudainement, par l'effet d'une réaction contre des sentiments invétérés qui lui barraient le passage, recevait d'ailleurs un affluent considérable. La croyance à la fraternité de tous les hommes, en se généralisant, lui apporta un surcroît de vigueur, qui le fit sortir de son lit et déborder au loin.

Ce nouveau ferment social, emprunté au dogme chrétien et prôné par les philosophes du xviii^e siècle, agit premièrement à l'intérieur des États, où il rapprocha les unes des autres les diverses fractions de chaque peuple. La pratique de la fraternité était incompatible avec l'ancien régime. Des abîmes, que la pitié n'était pas de force à franchir, sé-

paraient alors les personnes qui différaient entre elles de condition ou de culte. Les préjugés de caste, d'une part, l'étroitesse religieuse de l'autre, élevaient, sur le bord de ces fossés, de hautes barrières, qui empêchaient les habitants d'un même lieu de sympathiser avec les autres, et encore plus de s'entendre pour se secourir réciproquement. Mais, quand la suppression des privilèges eut ouvert dans ces retranchements une large brèche, et que la tolérance religieuse y eut pénétré à sa suite, il se produisit un nivellement, à la faveur duquel la fraternité, entée sur l'égalité, put songer à entreprendre une œuvre nationale de miséricorde.

Au dehors il en fut de même. Le rêve de la Croix-Rouge était que des règles humaines et uniformes de conduite envers l'ennemi fussent admises dans le monde entier, et que, quel que fût le point du globe où le sang coulat, les secours y convergeassent de partout. Or, comment concevoir la réalisation d'un tel programme, quand la famille des nations civilisées était à peine constituée ; quand la qualité d'étranger, si elle n'équivalait pas, comme chez les barbares, à celle d'ennemi, n'était encore rien moins qu'une recommandation à la bienveillance d'autrui et impliquait un état d'infériorité légale ; quand, enfin, on se comportait envers ceux qui avaient la peau noire, jaune ou rouge, au lieu de l'avoir blanche, comme s'ils étaient hors la loi ? La fraternité des peuples, érigée en axiome, élargit les cœurs. Rousseau voulait (1) que « pour empêcher la pitié de dégénérer en faiblesse, » on la généralisât et qu'on l'étendît à tout le genre humain. Ce fut ce que tentèrent les générations postérieures. Un de leurs premiers soins fut de s'attaquer au fléau de la traite des nègres et à l'esclavage. La Croix-Rouge prit aussi, plus tard, son point d'appui sur cette donnée de l'éthique contemporaine.

(1) *Lettre à M^{me} de Créquy.*

M. Taine, dont j'ai déjà invoqué l'autorité, a dépeint (1), de sa plume vigoureuse, l'étrange incapacité de la société du XVIII^e siècle, à saisir « la différence profonde qui sépare les hommes de deux siècles et de deux races, » tous les individus de l'espèce lui apparaissant comme devant être identiques, au point de vue de leur développement moral et intellectuel, dans les temps et sous les climats les plus divers. Si ce phénomène psychologique ne surprend pas le savant académicien, qui en découvre la source dans une dégénérescence de l'esprit classique, il n'en est pas moins digne de remarque, car cette « conception écourtée de l'homme et de la vie humaine, » ainsi que la qualifie l'auteur (2), a conduit à de beaux résultats. Elle a caractérisé une époque de transition, par rapport au temps où l'hostilité réciproque des nations passait pour une chose toute naturelle, et préludé logiquement à celui où la fraternité universelle est admise, comme l'un des principes fondamentaux qui devraient régir le monde.

Je dis « devraient », car, à cet égard, les faits sont encore fort distants de la théorie. L'esprit fraternel n'est pas toujours celui qui préside aux relations des gouvernements entre eux ; dans beaucoup d'occasions cependant, surtout quand il se trouve d'accord avec l'intérêt bien entendu, il exerce une salutaire influence sur la marche des événements. La montagne des antagonismes entre Etats s'abaisse graduellement. La pitié, secondée par la fraternité, ne connaît déjà plus de bornes géographiques, politiques ou religieuses, et la Croix-Rouge en est la plus haute expression. Ses adeptes, en effet, non contents d'étendre leur sollicitude sur tous leurs compatriotes, et même sur les étrangers, considèrent comme un devoir de se dévouer aussi pour leurs ennemis. On peut dire qu'elle réalise, à ce point

(1) Tome I, p. 259.

(2) Tome I, p. 241.

de vue, l'idéal des consciences modernes, et qu'on doit voir en elle un fruit précoce des tendances actuelles de la civilisation.

Les considérations qui précèdent montrent comment les idées philosophiques qui ont cours depuis le siècle dernier ont prédisposé le public à s'apitoyer sur le sort des malheureux, en général, et des soldats blessés ou malades, en particulier. Mais le changement qu'ont subi les institutions militaires, durant la même période, a dû agir dans le même sens, et apparaît comme un facteur important de la transformation qui s'est opérée dans le sentiment populaire.

Les gens de guerre d'autrefois, terreur des populations, même en temps de paix, ne pouvaient pas prétendre à beaucoup de bienveillance, de la part de ceux qui avaient à endurer leurs brutalités et leurs déprédations. On aurait dit qu'ils prenaient à tâche de se rendre peu sympathiques et de détourner les bonnes âmes de s'occuper d'eux. Mais, quand l'impôt du sang eut contraint toutes les classes de la société à fournir leur contingent aux armées, les choses commencèrent à changer de face. Cette innovation y contribua d'autant plus qu'elle fut suivie d'une période belliqueuse. Dans toute l'Europe, les familles décimées tressaillirent à la pensée des épreuves que leurs propres enfants avaient à endurer ; puis, bientôt, ce fut à tous les hommes arrachés aux douceurs du foyer domestique qu'on s'intéressa ; enfin, plus accentuée encore dut devenir cette tendance sous le régime du service militaire obligatoire, qui, datant d'hier, se généralise de plus en plus, et identifie toujours mieux les peuples avec leurs défenseurs.

La Croix-Rouge est l'accompagnement naturel de cette organisation démocratique, qui lui rend difficile, à la vérité, le recrutement de son personnel, mais qui lui donne une impulsion irrésistible. L'obligation de porter les armes a beau s'adresser, en principe, à la totalité des ressortissants de l'État, il y a toujours, parmi eux, des exemptés à divers

titres, qui, avec le concours des femmes, peuvent se constituer en réserve du service sanitaire de l'armée. D'ailleurs, le patriotisme se joint ici à la pitié pour entraîner tout le monde. Lorsque les plus valides sont tous, sans distinction, tenus de figurer sous les drapeaux pour la protection du pays, les autres auraient honte de ne pas prendre leur part du danger, en s'employant au rôle d'infirmiers volontaires, qui s'offre à eux.

Relevons aussi, dans un ordre de faits tout différent, un progrès industriel qui, pour avoir exercé une influence considérable sur bien d'autres choses que la Croix-Rouge, n'a pas moins pesé d'un grand poids sur les destinées de celle-ci. Je veux parler de la télégraphie électrique.

Autrefois, a-t-on dit (1), « les nouvelles avaient la marche pesante ; ce qui se faisait au bout du monde, on ne le savait guère qu'un an après. Si c'était du sang versé, la terre avait eu le temps de le boire ; si c'étaient des larmes, le soleil avait eu le temps de les sécher. Les douleurs qui ne parlaient pas de tout près laissaient le cœur assez tranquille. » Mais, maintenant que l'on sait chaque jour ce qui se passe sur la terre entière, et que la connaissance du moindre fait de guerre, en particulier, se répand avec la rapidité de l'éclair, le temps n'intervient plus pour émuquer les impressions. La simultanéité de l'événement et de l'information donne aux nouvelles un prestige qui leur permet de produire leur maximum d'effet sur les imaginations. La notion de l'éloignement s'affaiblit aussi. Les descriptions que donnent les journaux quotidiens, sortes de photographies d'autant plus vivantes qu'elles sont presque instantanées, placent, pour ainsi dire, les agonisants des champs de bataille sous les yeux du lecteur, et font retentir à ses oreilles, en même temps que les chants de victoire, les gémissements des pauvres mutilés qui remplissent les ambu-

(1) *Les Horizons célestes*, 18^e édition, p. 218.

lances. Comment, en apprenant ces lugubres détails de scènes si récentes et qui semblent si proches, ne se sentirait-on pas pressé de recourir à des mesures capables d'en atténuer l'horreur ?

Quand la Croix-Rouge s'offrit pour répondre à ce vœu elle arriva à point, car on n'était pas encore blasé sur les révélations du courrier invisible qui gagne de vitesse le soleil lui-même. On l'avait utilisé pour la première fois lors de la guerre de Crimée, terminée depuis sept ans seulement et dont les épisodes étaient gravés dans toutes les mémoires. La guerre d'Italie, de son côté, venait de fournir récemment matière à des dépêches à sensation, en sorte que les dispositions morales produites par ces messages impressifs étaient toutes fraîches en 1863.

Joignez à cela l'opinion, très répandue et assez plausible, que la puissance croissante des engins meurtriers multiplie, pour les combattants, les chances de mort ou de blessure. De l'émulation qui règne entre les inventeurs, pour parvenir à faire, dans les rangs de l'ennemi, des ravages de plus en plus complets et décisifs, le bon sens déduit que le métier de soldat doit devenir de jour en jour plus périlleux. Aussi veut-il qu'une augmentation des moyens de soulagement corresponde au perfectionnement des moyens de nuire.

Lorsqu'on se fut laissé attendrir sur le sort des blessés et qu'on eut résolu d'y porter remède, au lieu de commencer par y chercher des palliatifs, on aborda le problème par son côté le plus ardu, et l'on tenta de supprimer les guerres elles-mêmes. Le procédé était radical mais rationnel. Il dénotait une grande hardiesse et beaucoup d'illusions chez ceux qui s'en servaient. Les arguments, sans doute, ne leur faisaient pas défaut et la sagesse était de leur côté ; ils voyaient juste, mais ils n'ont pas réussi jusqu'à présent à atteindre leur but, ni même à imposer silence aux apologistes de l'*ultima ratio*, de la bouche desquels on entend

encore sortir des paradoxes comme celui-ci : « Les souffrances que la guerre fait naître n'enlèvent rien à sa beauté'... La souffrance produit la pitié, et la pitié est belle, parce qu'elle comble l'abîme qui sépare les combattants ! » (1) Ou bien encore : « La guerre est la véritable vie de l'homme ! » (2)

Pour n'avoir pas eu pleinement gain de cause, les publicistes qui ont plaidé, avec une persévérance digne d'un meilleur sort, pour le maintien de la paix sur la terre, n'ont cependant pas parlé ni agi en vain. Ils ont notamment concouru au succès de la Croix-Rouge, par leurs peintures éloquentes et réitérées des maux de la guerre, qui avaient prédisposé les esprits à saisir avidement, comme au pis aller, les moyens qui se présenteraient de rendre les batailles moins funestes aux combattants. Si donc la proposition d'entrer dans cette voie fut naguère universellement acclamée, l'honneur en revient, pour une bonne part, aux sociétés de la paix.

La réciproque est également vraie ; les champions de la paix ont dans la Croix-Rouge un précieux auxiliaire. Ceux qui servent cette dernière, au prix de beaucoup d'abnégation et de sacrifices, et pour qui les champs de bataille n'ont plus de mystères, ne sont pas payés pour voir la guerre en beau. On a secondé indirectement ceux qui s'efforcent de la faire haïr, en admettant à la contempler de près des sauveteurs civils, qui, loin d'avoir, comme les militaires, un intérêt professionnel à en voiler les côtés sombres, en ont un, au contraire, à stimuler la charité privée par des descriptions alarmantes. « Qui sait, » dit M. Paul Leroy-Beaulieu en parlant de la Croix-Rouge (3),

(1) Fréd. Vischer : *La Guerre et les arts* (Revue politique et littéraire 7 juin 1873).

(2) *Mémoires de Garibaldi*.

(3) *Recherches économiques, historiques et statistiques sur les guerres, contemporaines*, p. 278.

« si cette œuvre, faite pour diminuer les maux de la guerre, ne parviendra pas à la prévenir ? » Et il ajoute la citation suivante, empruntée à Miss Nightingale : « Qui dira si des efforts systématiques, faits par toutes les nations pour diminuer les horreurs de ce grand fléau, la guerre, n'ouvriront pas les voies à sa disparition complète de la surface de la terre ? » C'est la même pensée qu'a exprimée M. Jules Simon, dans le discours qu'il a prononcé, le 28 novembre 1887, en faveur de l'Association des dames françaises.

Avant de quitter ce sujet, qu'il me soit permis de noter, à son occasion, un rapprochement assez singulier. Le nom de la ville de Genève, qui s'est déjà rencontré sous ma plume lorsque j'ai rappelé l'influence exercée par Rousseau sur l'éveil des sentiments d'humanité au siècle dernier, et qui se lie si intimement à la Croix-Rouge, s'impose aussi à l'attention de qui retrace l'histoire des sociétés de la paix. Ce fut là, en effet, que M. le comte de Sellon fonda, en 1830, la première de ces sociétés sur le continent européen.

Puisqu'il faut compter encore, et pour longtemps peut-être, avec l'éventualité de luttes meurtrières entre les peuples, voyons, se sont dit les philanthropes, s'il n'y aurait point de précautions à prendre pour en atténuer l'âpreté et les terribles effets. La bienfaisance est, de nos jours, ingénieuse ; elle procède méthodiquement, et surtout elle fait entrer la prévoyance dans ses calculs. L'empirisme d'autrefois est démodé, fort heureusement pour les déshérités de ce monde, car, avec lui, le *statu quo* se perpétue indéfiniment.

Des mesures de deux sortes se présentèrent simultanément à l'esprit des chercheurs, comme propres à atteindre le but proposé. Ce sont cellés dont la Croix-Rouge a composé son programme.

L'idée d'aller au-devant du mal, sinon pour le supprimer absolument, du moins pour le circonscire, ne parut pas chimérique. On se demanda si toutes les violences, tolérées de la part d'une armée en campagne, étaient nécessaires aux fins que se proposent des belligérants, et s'il ne serait pas possible d'en épargner quelques-unes aux innocents qu'elles atteignent. Cela équivaldrait à faire pénétrer la civilisation, sous une forme négative, dans un domaine auquel il semble que, par essence, elle soit étrangère. Le fait seul de poser cette question dénotait une appréciation de la guerre elle-même, fort différente de celle qui avait prévalu jusqu'alors. La conscience de droits et de devoirs subsistant au milieu du déchaînement des passions brutales, était l'indice d'un progrès moral incontestable, et c'est notre temps qui peut se vanter de l'avoir réalisé.

Jadis, les conflits internationaux ne se terminaient guère pacifiquement. C'était, dans la règle, le sort des armes qui les tranchait, et la guerre, dès lors, apparaissait comme un procédé normal pour obtenir gain de cause. On l'acceptait, d'ailleurs, telle que la montrait l'histoire universelle, c'est-à-dire qu'on ne se figurait pas une série de combats sans un accompagnement obligé de cruautés et de désordres de la pire espèce. Non seulement les belligérants se croyaient tout permis, mais encore ils prenaient à tâche, sans que personne y trouvât à redire, de se causer réciproquement le plus de dommages possible. Maintenant, on ne voit plus dans la guerre qu'une nécessité exceptionnelle, que tout le monde déplore, et dans la conduite de laquelle on est d'accord, en principe, pour blâmer les rigueurs qui outrepassent les exigences strictes de la légitime défense ou de la victoire. Il y a donc aujourd'hui, à l'encontre des vieilles traditions, des moyens de nuire que la morale réprouve formellement, et, fait plus caractéristique et plus capital encore, il existe de véritables lois internationales

qui les prohibent. C'est là une nouveauté de la plus haute importance.

Or ce changement, dans lequel la Croix-Rouge a eu sa large part d'initiative, était subordonné à l'existence de cette pitié, dont j'ai essayé d'établir la provenance et dont il est le fruit. La cause et l'effet sont ici dans une relation trop évidente pour qu'elle ait besoin d'être démontrée. Au surplus, leur filiation directe est confirmée par la chronologie. Les coutumes guerrières du moyen âge se sont maintenues vivaces jusque bien avant dans le XIX^e siècle, et la première moitié en était déjà écoulée lorsque, entrant dans la voie des interdictions légales, les gouvernements s'entendirent pour mettre, par leur *velo*, un terme aux abus les plus criants.

Le progrès du droit des gens ne fut pas le seul que l'on poursuivit. Quand on eut découvert que le service de santé militaire, sur lequel on croyait pouvoir se reposer en toute sécurité, n'était pas et ne pourrait jamais être à la hauteur de sa tâche, des perspectives nouvelles s'ouvrirent, et aussitôt la Croix-Rouge se présenta pour combler la lacune signalée. Mais, jusqu'à l'envoi de Miss Nightingale en Crimée, on ne s'était pas douté qu'il y eût quelque chose de sérieux à faire dans ce sens. Et puis, pour intervenir efficacement, il fallait que la bienfaisance privée disposât de moyens d'action proportionnés à la grandeur de son entreprise. Or ces moyens, qui ne lui firent pas défaut, n'avaient pas toujours existé. Son plan consistait, nous l'avons dit, à couvrir le monde, par mesure de prudence, d'un réseau d'institutions civiles destinées à s'entr'aider, qui, en temps de paix, prépareraient un matériel sanitaire de campagne et formeraient des infirmiers toujours disponibles; en cas de guerre, tout cela serait mis au service des armées belligérantes. Eh bien ! l'exécution de ce dessein eût été impraticable sans l'association, d'une part, et les chemins de fer de l'autre.

Le temps des efforts isolés était passé. En regard des nécessités dont l'urgence était désormais reconnue, leur rôle était devenu insignifiant. De petites sociétés, locales et temporaires, comme on en avait vu plus d'une fois poursuivre un but analogue, ne devaient même plus suffire. Il en fallait d'une ampleur calculée d'après l'étendue du service qu'elles seraient appelées à rendre, et de permanentes, afin que l'esprit de prévoyance les animât. La foi générale en la puissance du principe d'association, lequel a une part si considérable dans l'organisme social contemporain, a rendu très facile la constitution de ce vaste mécanisme. Chaque particulier, déjà habitué aux œuvres collectives, s'est empressé d'y venir occuper sa place; mais il est fort douteux que, quelques dizaines d'années auparavant, les Sociétés de la Croix-Rouge se fussent formées et recrutées aussi aisément. On l'admettra sans peine, si l'on songe que l'association est, à certains égards, l'antidote de l'individualisme, et qu'elle a dû se développer parallèlement à ce principe, issu des bouleversements qui ont mis fin à l'ancien régime.

J'ai parlé tout à l'heure de l'existence des chemins de fer, comme d'une seconde condition *sine quâ non* pour le fonctionnement de la Croix-Rouge. Accourir en personne sur le théâtre d'une guerre ou y envoyer des ballots lourds et encombrants, qui donc, au delà d'un faible rayon, y aurait songé, avant que les voies ferrées eussent permis d'opérer ces transports avec rapidité? Les bonnes volontés devaient être paralysées par l'impuissance où l'on se trouvait d'arriver, en temps utile et convenablement outillé, là où il y avait une activité charitable à déployer. A présent, cet obstacle a disparu. Tandis que, grâce à l'électricité, les besoins sont immédiatement signalés à d'immenses distances, la vapeur donne des ailes aux véhicules qui portent le soulagement sur le lieu du sinistre. Mais, depuis quand en est-il ainsi? M. Aucoc, qui a recherché les dates aux-

quelles les diverses lignes européennes ont été livrées à la circulation (1), a trouvé que le plus ancien tronçon exploité ne l'a été qu'en 1825, et, à cette époque, on ne mesurait pas encore, tant s'en faut, toute l'étendue des services que rendrait cette précieuse invention.

Je m'arrête ici et je me résume, car ma démonstration est achevée.

Ma thèse était que la Croix-Rouge n'a pu prospérer que sous l'économie actuelle, et que son succès est dû à des causes multiples, toutes nécessaires, qui ne se sont trouvées réunies qu'à l'heure où le signal de l'action a été donné. J'en avais l'intuition dès 1863, alors que prenant congé, comme président, des membres de la conférence de Genève, j'osai leur prédire (2) que l'œuvre qu'ils venaient de décréter, mais qui n'existait encore que virtuellement, « ferait le tour du monde ». Aujourd'hui, c'est une opinion raisonnée que j'é mets à ce sujet.

J'ai exposé que la Croix-Rouge est fille de la charité chrétienne, laquelle, cependant, ne l'aurait pas enfantée de sitôt, selon toute vraisemblance, si deux de ses auxiliaires, la pitié et la fraternité, n'avaient été mises en honneur par les penseurs du XVIII^e siècle ; — si elle n'avait été elle-même excitée, en faveur des soldats, par un nouveau mode adopté pour le recrutement des armées ; — si le perfectionnement des armes offensives et l'emploi du télégraphe électrique n'avaient pas fait souhaiter vivement d'améliorer le sort des hommes mis hors de combat ; — si, enfin, de chaleureux plaidoyers contre la guerre, inspirés par ce désir mais n'ayant pas réussi à faire pencher la balance en

(1) *L'Inauguration des chemins de fer en France* (Compte rendu des séances de l'Académie des sciences morales et politiques, 1887, p. 621).

(2) *Compte rendu de la conférence*, p. 145.

faveur de la paix perpétuelle, n'avaient pas incliné plus fortement les cœurs vers les blessés. — Ce fut sur ces entrefaites que la Croix-Rouge survint et fit prohiber certaines coutumes guerrières, réprochées par la conscience moderne ; — puis, le service de santé militaire, organisé par l'État, ayant été reconnu impuissant à répondre pleinement aux besoins des armées, la Croix-Rouge, qui chercha à le compléter, ne put y parvenir que grâce à la force qu'elle puisa dans l'association et aux facilités que lui procurèrent les chemins de fer.

Ce que je n'ai pas dit, parce que chacun le devine sans effort, c'est que ce grand élan s'est pourtant heurté à quelques résistances. Je m'y arrête d'autant moins volontiers, qu'elles n'avaient pas, pour la plupart, un fondement bien solide et qu'elles ont cédé peu à peu, soit devant une meilleure organisation de la Croix-Rouge, soit devant de douloureuses expériences, qui ont établi sa nécessité d'une façon irrécusable.

Mais je voudrais, en terminant, relever un fait qui corrobore mes appréciations.

La Croix-Rouge était tellement dans l'air, si je puis m'exprimer ainsi, à l'époque où elle naquit, que, sans aucun concert préalable, on la vit surgir simultanément, sous des noms et avec des caractères spécifiques assez différents, il est vrai, en Europe et en Amérique. Tandis qu'on délibérait en Suisse sur la formation de sociétés de secours pour les blessés, la guerre de sécession sévissait aux États-Unis et une association gigantesque, la « Commission sanitaire », y accomplissait de point en point le rêve que l'on faisait sur les bords du lac Léman. Bien plus, la Convention de Genève, qui ne devait voir le jour que l'année suivante, y était mise en pratique. Les « Instructions pour les armées en campagne », qui en tenaient lieu, constituaient même une réforme du droit des gens bien autrement complète que celle que l'ancien monde appelait de ses vœux. En raison de

la part personnelle que j'ai prise aux diverses conférences qui se sont occupées de cet objet, je suis en mesure de certifier que les deux créations similaires dont je parle n'ont pas été moins spontanées l'une que l'autre. Il est donc permis d'en conclure que ce sont les mêmes causes qui ont produit les mêmes effets, des deux côtés de l'Atlantique, au terme qui leur avait été assigné par la Providence.



